



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2019

ANTENNE DU HAVRE

Réunion téléphonique du : 11 avril 2019

Vice-Président : M. Olivier BELLIN.

Membres participants : Mme Michèle LE BASTARD, MM. Eric AUGER et Pierre LUCAS.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

DOSSIER EXAMINE

MATCH : SAINT-MACLOU-LA-BRIERE 1 / HAVRE CSS MUNICIPAUX 3 – Séniors matin D 2 - Phase unique - Poule G - 31/03/2019 -

Le match a été interrompu à la 33ème minute. Le score était de 0 à 0.

- considérant que l'arbitre, dans son rapport, explique que lors d'un fait de jeu il y avait désaccord entre lui et son assistant sur un éventuel hors-jeu;
- considérant que, suite à cela, il a été pris à partie par l'entraîneur et un joueur du CSS MUNICIPAUX, physiquement et oralement;
- considérant que se sentant menacé, l'arbitre a préféré mettre fin à la rencontre.

la Commission a bien pris connaissance des faits et considère que l'arbitre a mis tout en œuvre pour mener à terme la rencontre qui n'a pas eu sa durée réglementaire.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline - Antenne du Havre - et à la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors - Antenne du Havre - pour suite à donner.

Mme Michèle LE BASTARD
Secrétaire de la C.D.A. du D.F.S.M.
Antenne du HAVRE

M. Olivier BELLIN
Vice-Président de la C.D.A. du D.F.S.M.
Antenne du HAVRE

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>